

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 01380
Numéro SIREN : 303 753 172
Nom ou dénomination : 22 SERVICE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 13436

22 SERVICE
Société par Actions Simplifiée au capital social 38.125 euros
Siège social : 3, avenue de l'Amazonie 91940 LES ULIS
RCS EVRY B 303 753 172

<p>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</p> <p>DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 JANVIER 2021</p>

L'an deux mille vingt et un
Le 15 janvier,
A 17 heures

L'associé unique de la société par actions simplifiée 22 SERVICE a tenu l'Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la Société, sur convocation faite par le Président.

La SARL ENTERTAINMENT SERVICES, au capital de 50.000 euros, dont le siège social est sis 3, avenue de l'Amazonie 91940 LES ULIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro RCS 828 054 221, est représentée par ses cogérants, Monsieur Stéphane Coussinet, et Monsieur Jean-Marie Degeilh.

La SARL CDA Audit, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

L'Associé Unique prend connaissance des documents suivants :

- Copie de sa lettre de convocation ;
- Copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- Un exemplaire des statuts de la Société;
- Le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

ORDRE DU JOUR DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES

- Nomination d'un Directeur Général, et fixation des modalités de sa rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE

Première Décision

L'assemblée générale décide de nommer à compter du 1er février 2021, et pour une durée indéterminée, en qualité de Directeur Général

SARL JOP - Société à responsabilité limitée au capital de 240.200 euros, ayant son siège social 54 BIS Rue des Tilleuls - Bâtiment B - 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 798 648 RCS NANTERRE, représentée par Jean-Marie DEGEILH, agissant en qualité de Gérant dûment habilité à l'effet des présentes,

L'assemblée générale prend acte que

- La société JOP, pris en la personne de Jean-Marie DEGEILH en qualité de représentant légal, déclare accepter les fonctions de Directeur Général de la société à compter du 1er février 2021 et n'exercer aucune fonction, ni être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.
- Au titre de son mandat à compter du 1er février 2021, le Directeur Général percevra une rémunération de 2.625 euros par mois sous forme d'acomptes mensuels calculés sur la base des coûts prévisionnels de la SARL JOP générés par son mandat et fera l'objet d'une régularisation à l'issue de chaque exercice social, votée en assemblée générale.
- Le Gérant de la SARL JOP pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de ses fonctions.

Deuxième Décision

L'Associé Unique, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

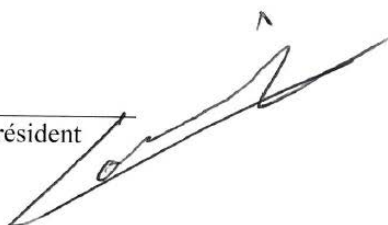
Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par lui ainsi que par le Président de notre Société.

Pour l'Associé Unique



Le Président



SARL JOP - Jean-Marie DEGEILH (*)

(*) Signature devant être précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général